

2021_CT2_096

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence – Semepa

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BURLE Christian – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : CANAL Jean-Louis – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Michel AMIEL donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Mobilité
Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 8 avril 2021

03_1_02

■ **Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence – Semepa**

Madame le Président soumet pour information au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 15 Avril 2021

17580

■ Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence – Semepa

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis sa création, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence exerce la compétence concernant la réalisation et la gestion des aires et parcs de stationnement.

La commune d'Aix-en-Provence a assuré la gestion de ce parc de stationnement en ayant recours à un contrat de délégation de service public conclu avec la Société d'économie mixte SEMEPA, le 24 octobre 2003. Ce contrat de délégation de service public a pour objet la construction et l'exploitation de l'îlot A du parc Rotonde et l'exploitation de l'îlot D du même parc.

La Métropole Aix-Marseille-Provence exerce, depuis le 1er janvier 2018, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies par l'article L.5217-2 I du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Toutefois, en application de l'article L. 5218-2 I du même Code, les communes ont continué d'exercer depuis cette date les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 qui n'avaient pas été transférées aux six anciens EPCI fusionnés au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

L'article L.5218-2 I du CGCT prévoit qu'à compter du 1er janvier 2018, la Métropole exerce les compétences prévues au I de l'article L.5217-2 du CGCT que les communes n'avaient pas transférées à leur ancien EPCI d'appartenance. La Métropole est donc, à compter de cette date, en charge de la compétence en matière d'aires et parcs de stationnement sur l'ensemble de son territoire.

Conformément à l'article L 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante qui en prend acte. Le rapport du délégataire a fait l'objet d'une analyse de la part des services métropolitains dont la synthèse est jointe à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération du conseil municipal de la commune d'Aix-en-Provence du 24 octobre 2003, portant approbation du choix du délégataire pour la concession du parc de stationnement en ouvrage Rotonde ;
- La synthèse concernant le rapport d'activité 2019 jointe en annexe ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 15 février 2021.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le rapport annuel du délégataire concernant le parc de stationnement Rotonde pour l'année d'exercice 2019 a été remis par la Société d'Economie Mixte SEMEPA

Délibère

Article unique :

Est pris acte du rapport annuel du délégataire concernant le parking Rotonde pour l'année 2019, remis par la Société d'Economie Mixte SEMEPA.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DU DÉLÉGATAIRE DE SERVICE PUBLIC POUR LE PARC DE STATIONNEMENT ROTONDE À AIX-EN-PROVENCE – SEMEPA

Présentation du rapport annuel 2019 du délégataire remis par la société d'économie mixte SEMEPA, titulaire du contrat relatif à l'exploitation du parking Rotonde (1800 places).

En 2019, la fréquentation « horaire » annuelle du parc Rotonde s'établit à 1 569 012 paiements. Elle montre une diminution de 1,8 % par rapport à 2018.

Le chiffre d'affaires s'élève à 7 512 k€ HT, soit une baisse de 1,4% par rapport à 2018.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 3 302 k€ HT, en croissance de 2,9% par rapport à l'an dernier.

Le résultat avant impôt 2019 est négatif et s'affiche à 2 709 k€ HT bien qu'en forte progression par rapport à l'exercice 2018.

Dans le cadre du contrat, le délégataire ne verse aucune redevance, fixe ou variable, à la collectivité.

Du point de vue de l'économie du contrat, cette DSP reste à des niveaux qui présentent peu de risques futurs en matière de rentabilité et encore moins en matière d'exploitation du service public du stationnement délégué par la Métropole.

Aix en Provence, le 25 août 2020

METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE

TLM
BP 48014
13567 MARSEILLE cedex 2

A l'attention de Madame Marie Josée NAHLER

Nos Réf : ThC/MB n° 156/2020

OBJET : Rapport de la Délégation de Service

Public du parking de la Rotonde

Exercice 2019



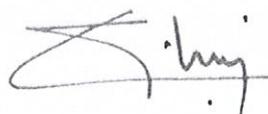
20200809156

Madame,

Conformément aux dispositions de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux délégations et services publics et plus particulièrement son article 2, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un rapport sur la Délégation de Service Public du parking de la Rotonde, comportant notamment les comptes de l'exercice 2019, retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

Je vous en souhaite bonne réception,

Et vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.



Le Directeur
Thierry COLOMBERO

P.J. : 1

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_096-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Présentation – Aix-en-Provence – Parking Rotonde (2019)

La synthèse présentée ci-après porte sur le Rapport d'Activité 2019 du Délégué de Service Public concernant le parc de stationnement Rotonde inclus dans le périmètre d'une DSP.

1. Compte rendu technique

a. Présentation

Le parc Rotonde (1 800 places au total) est constitué d'un premier ensemble de 300 places réalisé par la Commune en communication avec un second ensemble de 1 500 places réalisé par le Délégué. Le parc est géré par la société Semepa depuis la notification du contrat de Délégation de Service Public (DSP) le 5 novembre 2003 pour une durée de 45 ans.

b. Ouverture et gardiennage

Le parc est ouvert en permanence aux usagers abonnés et horaires.

c. Equipes et outils de maintenance

L'équipe d'exploitation-maintenance du parc est composée d'un chef de parc et de sept agents techniques d'exploitation. Cette équipe est assistée par un prestataire de services ainsi que par la structure d'exploitation et du service du délégué. Ce dernier est composé de six collaborateurs dont trois électriciens.

Le rapport d'activité 2019 du Délégué ne précise pas les outils de maintenance utilisés.

d. Travaux de maintenance et contrôles

La gestion des installations techniques est assurée par la mise en place de divers contrats de maintenance. Des rapports annuels pour l'installation électrique, quinquennaux pour les ascenseurs et triennaux pour le système de sécurité incendie (SSI) sont réalisés par l'organisme agréé Socotec.

Les travaux marquants de l'année 2019 sont listés ci-après :

- Création d'un local poubelle plus pratique et plus propre ;
- Amélioration de la visibilité des accès piétons et ascenseurs par des rampes lumineuses à LED de couleur verte pour les escaliers et bleu pour les ascenseurs ;
- Changement du carrelage du hall et des escaliers de l'accès public (côté Monoprix) ;
- Changement des dalles de plafond du hall d'attente ascenseur Cézanne et mise en place d'un système d'éclairage par LED ;
- Ajout de 24 caméras au dispositif de vidéosurveillance.

Le montant de ces investissements n'est pas précisé.

2. Compte rendu financier

a. Tarifs

La grille tarifaire est déclinée en tarifs de jour (8h00 à 18h30) et tarifs de nuit. Elle comprend une gratuité pour la première demi-heure de stationnement. Les tarifs n'ont pas évolué en 2019.

Le délégataire n'apporte de pas de précision dans son rapport annuel sur les tarifs des abonnements.

b. Chiffre d'affaires global

Le chiffre d'affaires global de la délégation de service public atteint 7 512 k€ HT en 2019, en recul de -7,6% par rapport à l'année précédente, où il s'élevait à 8 128 k€ HT. Les recettes horaires du parking s'établissent à 7 451 k€ HT, ce qui correspond à un montant élevé de 4 140 € HT par place. Le délégataire ne donne de détails sur la nature de l'écart de 61 k€ HT avec le chiffre d'affaires.

c. Aspects commerciaux

La fréquentation de 1 569 012 entrées horaires payantes, à laquelle s'ajoute 156 226 sorties gratuites, est en baisse de 1,8%, alors qu'elle atteignait 1 599 066 entrées horaires payantes en 2018. Le délégataire évoque des travaux aux abords du parking ayant pu impacter négativement la fréquentation.

Le ticket moyen payant s'élève à 5,43 € TTC contre 5,48 € TTC l'année précédente, soit une légère baisse de 0,9%.

Le délégataire n'apporte de pas de précision dans son rapport annuel sur le nombre d'abonnements et le chiffre d'affaires généré par ces derniers, ainsi que sur la présence éventuelle d'amodiataires.

d. Analyse financière de la délégation

Le montant des recettes de la DSP est de 7 512 k€.

Les charges d'exploitation représentent 3 302 k€ HT en 2019 et en croissance de 2,9% par rapport à l'an dernier. Il est notamment constaté une hausse de 3,7% par rapport à l'année précédente des charges de personnel, qui par leur haut niveau participent au poids des charges d'exploitation dans les comptes du délégataire.

Les principaux postes de dépenses sont :

- les autres charges d'exploitation et de maintenance, représentent 21,4% des produits d'exploitation, soit 1 605 k€ HT,
- les charges de personnel, représentent 18,3% des produits d'exploitation, soit 1 376 k€ HT,
- les impôts et taxes représentent 4,3% des produits d'exploitation, soit 320 k€ HT.

Les charges d'exploitation atteignent 1 834 € HT par place.

L'excédent brut d'exploitation s'élève à 4 209 k€, soit 56% du chiffre d'affaires. Il est en recul de 14,4% par rapport à l'année précédente où il apparaissait à 4 920 k€.

Le résultat d'exploitation s'établit à 2 869 k€.

Les amortissements et provisions atteignent 1 341 k€ et les frais financiers s'élèvent à 1 684€.

Après un résultat exceptionnel déficitaire de 3 573 k€ et la participation des salariés de 322 k€, un résultat net déficitaire s'établit à 2 709 k€, qui est toutefois en forte progression par rapport à l'exercice précédent où il s'établissait à -6 192 k€

Hors résultat exceptionnel, le résultat net s'établirait probablement positivement autour de 863 k€.

Le délégataire ne donne aucune information sur les actifs présents dans l'inventaire des biens, que ce soit sur leur nature ou leur valorisation.

3. Qualité du service

a. Description des services

Semepa propose les services suivants : mise à disposition de bornes de recharge pour les véhicules électriques et places de stationnement dédiées, système de vidéosurveillance et site internet indiquant le nombre de places disponibles en direct.

b. Mode de paiement

Le moyen de paiement est assuré par la mise en place de caisses automatiques ainsi que de barrières d'entrée et de sortie.

Le règlement peut s'effectuer en espèces, par carte bancaire, par paiement sans contact (NFC), par carte GR, par badge télépéage et par chèque.

c. Réclamations

Le rapport d'activité 2019 du Délégataire ne fournit pas d'information quant au nombre de réclamations recensées sur ce parc durant l'année 2019.

d. Evènements marquants

Le rapport d'activité 2019 du Délégataire ne fournit pas d'information quant aux éventuels faits marquants au sein du parc durant l'année 2019.

4. Conclusion générale

Bien que le rapport annuel du délégataire soit peu détaillé, il semblerait possible de conclure que le contrat de délégation de service public du parking Rotonde commence à dégager une rentabilité pour le délégataire. Ce dernier a cependant dû intégrer dans ses comptes des charges exceptionnelles propres au financement du parking. Il affiche alors un résultat net très dégradé, mais sans qu'il ne fasse état des répercussions potentiellement favorables à venir, par exemple sous la forme d'une baisse des charges financières.

fréquentation, essentiellement horaire, ne fait vraisemblablement pas apparaître de risque pour la Métropole, malgré des charges d'exploitation à un niveau particulièrement élevé.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
DU PARKING DE LA ROTONDE
A
AIX-EN-PROVENCE

Contrat du 5 novembre 2003

EXERCICE 2019

RAPPORT DU CONCESSIONNAIRE AU CONCEDANT
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI
N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995

PARKING ROTONDE

Depuis la décision du Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence du 13 octobre 2003, la SEMEPA est attributaire de la délégation de service public du parking Rotonde.
Le contrat signé avec la Ville le 24 octobre 2003 a été notifié à la SEMEPA le 5 novembre 2003.

Il prévoit la gestion d'un premier parc de 300 places situé sous l'îlot « D » de l'opération SEXTIUS MIRABEAU et la construction et la gestion d'un parc de 1 500 places sous l'îlot « A » de la même opération. La réalisation de cet ouvrage situé sur l'emprise de l'ancien parc de surface de la Gare Routière a conduit à la fermeture de ce dernier.

Le parc de l'îlot « D » a été mis en service le 31 mars 2004, le jour même de l'ouverture des commerces de l'îlot « D ». Le parc de 1500 places a été mis en service comme prévu au printemps 2007, très exactement le 4 mai pour les 3 premiers niveaux et le 25 juin pour la totalité. L'ouvrage a fait l'objet d'une inauguration le 10 juillet.

La négociation avec la Ville d'AIX-EN-PROVENCE a conduit la SEMEPA à verser à la signature du contrat une redevance capitalisée de 8 millions d'euros amortie sur la durée de la concession, soit 45 ans.

Le parc a été conçu pour avoir un « effet de porte », permettant de capter les véhicules venant du sud et de l'ouest de la Ville ; ce faisant, les automobilistes ne s'engagent plus sur le boulevard de ceinture et libèrent des places dans les autres parcs de la Ville, déjà confrontés à un fort taux d'occupation.

Ce parking est très apprécié par la clientèle pour sa luminosité, le maintien de sa propreté et ses aménagements intérieurs.

En raison des difficultés de circulation en centre-ville, la sortie du parking Rotonde rue Lapierre était très perturbée aux heures de pointe en particulier et notamment pendant les périodes de Noël et de soldes. La situation s'est progressivement améliorée.

Les entrées et sorties de la rue Villevieille ont été inversées en 2013, afin de pouvoir accéder au parking par le boulevard de la République et par le cours Sextius.

A l'occasion de cette modification, le matériel de péage, avaleurs et distributeurs de tickets, a été doublé aux entrées et aux sorties.

Les sens de circulation dans les étages des niveaux 1 à 3 pour la partie « Rotonde 1500 » et dans tous les étages de l'îlot D « Rotonde 300 » ont été inversés afin d'optimiser et sécuriser le fonctionnement du parc dans son ensemble.

Afin de permettre une sortie plus efficace et rapide du parking, à plusieurs reprises, la Direction a dû prendre les décisions adaptées.

La fréquentation (usagers horaires payants) de cet ouvrage a été la suivante :

MOIS	2014	2015	2016	2017	2018	2019
janvier	124 088	128 620	122 380	117 879	129 729	124 658
février	109 674	113 134	112 954	113 754	115 463	114 548
mars	123 577	124 334	121 972	123 809	130 354	127 784
avril	129 531	135 431	125 015	132 927	129 201	126 016
mai	138 256	139 618	124 183	128 631	136 021	131 176
juin	127 580	136 403	129 233	131 248	137 408	121 511
juillet	149 236	144 304	145 957	149 336	140 998	136 688
août	144 474	142 398	145 593	148 373	138 264	140 375
septembre	137 198	135 241	137 569	141 639	132 730	131 209
octobre	144 474	139 022	139 227	140 177	131 741	134 268
novembre	132 472	126 019	132 749	136 863	124 872	132 632
décembre	164 341	165 567	170 011	166 283	152 285	148 147
FREQUENTATION	1 624 901	1 630 091	1 606 843	1 630 919	1 599 066	1 569 012

Soit en 2019 un total de **1 569 012** entrées payantes auxquelles il convient d'ajouter 156 226 entrées gratuites de moins d'une ½ heure contre 160 122 en 2018 soit un total de 1 599 066 entrées.

On constate que la fréquentation est en légère baisse pour l'exercice 2019 par rapport à 2018 (-2%) soit en moyenne plus de 4 298 usagers par jour (1 569 012/ 365 jours) contre 4 819 en 2018.

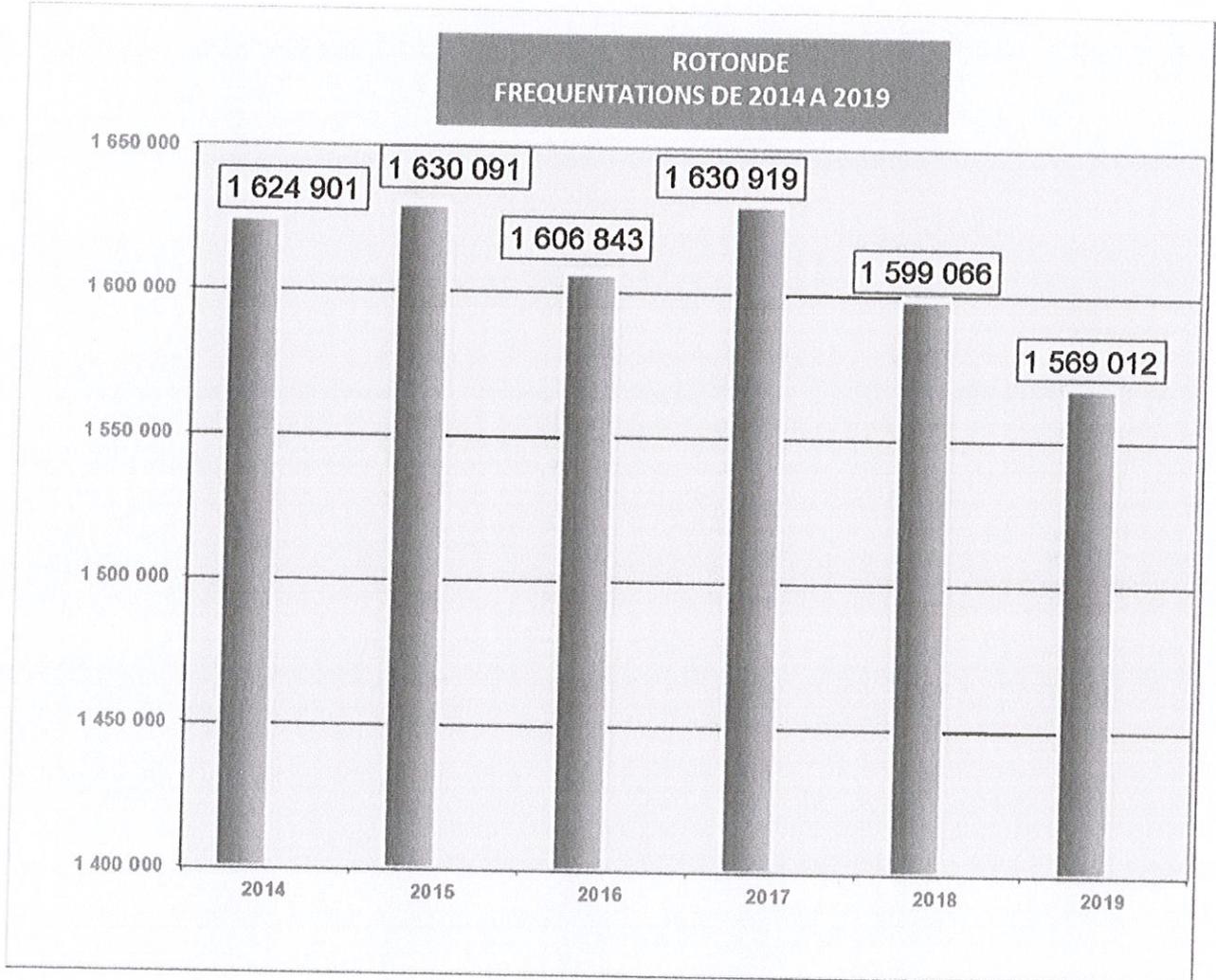
On peut très certainement attribuer cette baisse de chiffre d'affaire aux travaux importants qui ont été réalisés dans le centre-ville et plus précisément dans les rues proches du Parking Rotonde, rendant ainsi difficile l'accès au parking.

Nos clients ont rencontrés de réelles difficultés de circulation durant toute la période des travaux liés à la mise en place du BHNS dans le centre-ville d'Aix en Provence.

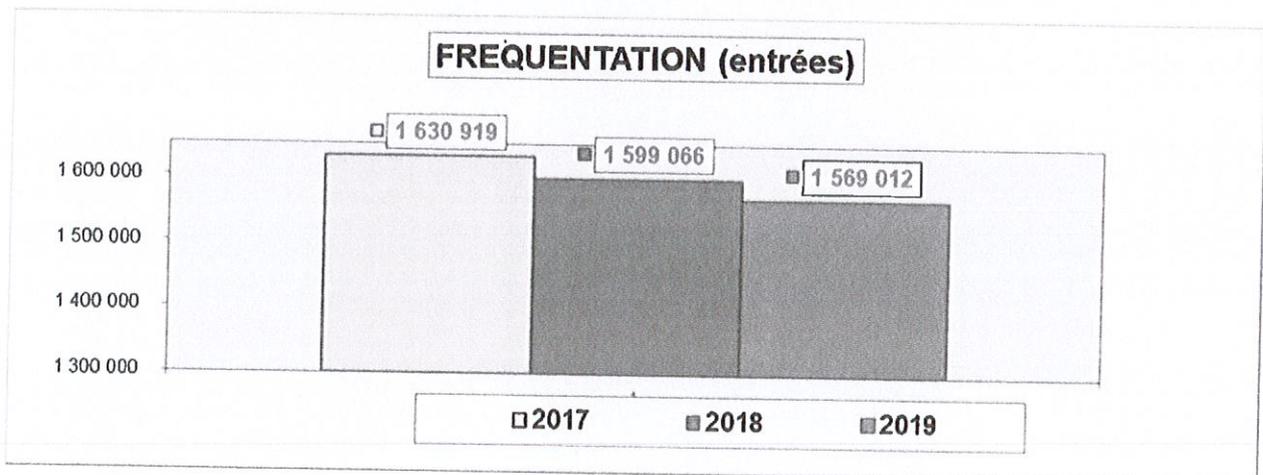
En effet les axes qui desservent notre parking Rotonde et notamment l'entrée avenue des Belges ont été des zones de travaux durant plusieurs mois et interdits parfois à la circulation ou mis en circulation restreinte unilatérale.

Ces difficultés ont parfois découragé nos visiteurs, nous avons donc enregistré des baisses de fréquentation avec certain report sur les parkings de l'est et du nord de la ville.

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU PARKING ROTONDE DEPUIS 2013



EVOLUTION DE LA FREQUENTATION DU PARKING ROTONDE SUR LES 3 DERNIERS EXERCICES



Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20210408-2021_CT2_096-DE
 Date de télétransmission : 22/04/2021
 Date de réception préfecture : 22/04/2021

La fréquentation des parcs de stationnement par les usagers horaires s'apprécie en fonction d'un ratio appelé taux de rotation.

Il indique combien de véhicules occupent un même emplacement dans une journée de 24 heures. Le ticket moyen T.T.C. représente la somme moyenne payée par chaque usager.

ROTONDE	Nombre d'entrées payantes	recette horaire hors taxes	Taux de rotation	ticket moyen hors taxes	ticket moyen ttc
2013	1 498 241	5 102 213 €	2,62	3.41 €	4.07 €
2014	1 624 901	5 451 442 €	3,25	3.35 €	4.03 €
2015	1 630 091	6 527 680 €	3,27	4.00 €	4.81 €
2016	1 606 843	7 387 362 €	3,18	4,60 €	5,52 €
2017	1 630 919	7 409 597 €	2,73	4,54 €	5,45 €
2018	1 599 066	7 301 831 €	3,18	4,57 €	5,48 €
2019	1 569 012	7 100 020 €	3,07	4,53 €	5,43 €

Les tarifs appliqués jusqu'au 30/06/2015 sont ceux fixés par délibération du Conseil Municipal du 9 décembre 2009.

On note que le prix du ticket moyen de l'année 2019 est le plus faible depuis 2015. On peut analyser cette baisse par une durée du stationnement moins longue ou plus d'utilisateurs ne restant stationnés que dans la franchise de gratuité d'une ½ heure.

Conformément à la loi dite « Hamon » N° 2014-344 du 17 mars 2014, en application depuis le 1^{er} juillet 2015, les tarifs des parkings ont dû être reconstruits afin de créer des tranches de tarification au 1/4 heure.

Afin de favoriser l'utilisation des transports en communs, conformément aux indications du PDU, il a été procédé à cette occasion, à une augmentation substantielle de ceux-ci.

Les charges fixes ayant bien sûr augmenté en 6 années, cette nouvelle tarification devra permettre à la SEMEPA de rattraper cet écart.

Nouvelle tarification depuis le 1^{er} juillet 2015

TARIFS DE STATIONNEMENT

PARKING ROTONDE / ALLÉES PROVENÇALES



TARIFS EN JOURNÉE DE 8H00 À 18H30

- 1^{er} ¼ d'heure → gratuit
- 2^{ème} ¼ d'heure → gratuit
- le 1^{er} ¼ d'heure suivant → 2 €
- chacun des 4 ¼ d'heure suivants → 0.60 €
- chacun des 35 ¼ d'heure suivants → 0.50 €
- pour 10 heures 30 de stationnement → 21.90 €

TARIFS DE NUIT DE 18H30 À 8H00

- 1^{er} ¼ d'heure → gratuit
- 2^{ème} ¼ d'heure → gratuit
- le 1^{er} ¼ d'heure suivant → 1.50 €
- le 2^{ème} ¼ d'heure suivant → 0.50 €
- chacun des 20 ¼ d'heure suivants → 0.20 €
- chacun des 30 ¼ d'heure suivants → 0.10 €
- pour 13 heures 30 de stationnement → 9.00 €

24 HEURES DE STATIONNEMENT
plafonnées à → 25€

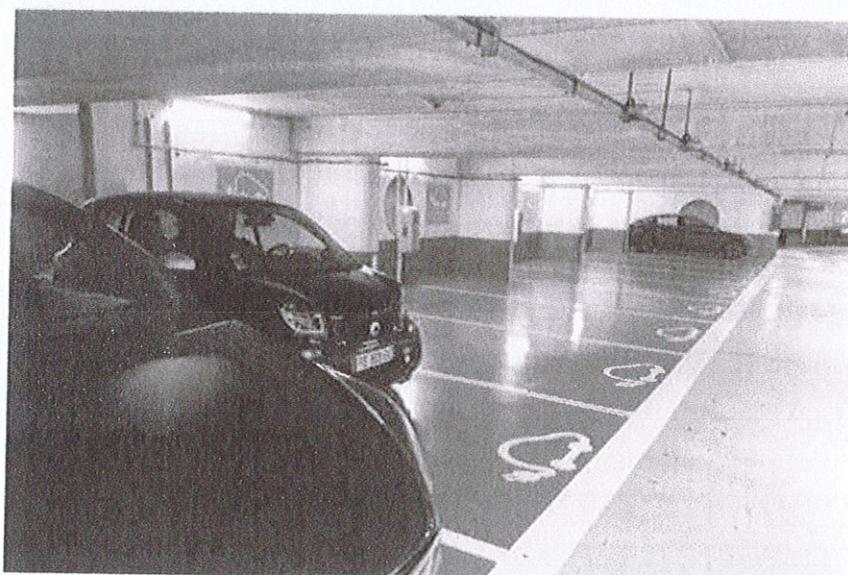
Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_096-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Conformément au contrat de délégation de service public, la SEMEPA a pris en charge la mise en place de la signalétique et du contrôle d'accès : barrières d'entrées et de sorties, caisses automatiques... et d'une façon générale tous les frais de mise en service de l'ouvrage.

Cet équipement d'une capacité de plus de 1.000 véhicules est soumis à des règles de sécurité beaucoup plus contraignantes et nécessite, en particulier, la présence permanente de deux personnes dont l'une d'elle est obligatoirement détentrice de la qualification SSIAP1 (service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes). Aussi, le personnel sur place est composé d'un chef de parc et de 7 agents techniques d'exploitation assistés d'un prestataire de services, de la structure d'exploitation et du service de maintenance composé de 6 personnes dont 3 électriciens. En outre, il bénéficie de la structure administrative de gestion dédiée à l'activité stationnement de la SEMEPA.

La SEMEPA a remplacé les véhicules d'intervention et de maintenance par des véhicules 100% électriques.

Le parking Rotonde dispose désormais de onze places de stationnement pour les véhicules électriques, des bornes de recharge (charge lente) étant proposées aux usagers gratuitement.



En ce qui concerne la qualité du service, il faut noter que les usagers du parc de stationnement bénéficient actuellement :

- ✓ De tarifs horaires pour les stationnements de courte durée.
- ✓ D'un système de « tickets commerçants » par lequel ceux-ci peuvent rembourser à leurs clients, tout ou partie de leur stationnement en centre-ville.

Et bénéficient depuis la mise en service de l'ilot « A » :

- ✓ D'abonnements permanents pour les stationnements de longue durée.
- ✓ D'abonnements de nuit pour les habitants du centre-ville.

Les usagers peuvent régler leur stationnement au moyen de caisses automatiques, qui acceptent les paiements en pièces de monnaie, en billets de 5, 10, 20 euros et par carte bancaire.

92 % des usagers règlent leur stationnement avec des moyens démonétisés : cartes bancaires, cartes GR, télépéage. Le paiement par espèces ne représentant que 8 % des recettes horaires.

Le paiement par chèque est également accepté.

Le parc Rotonde est ouvert 24h/24 h et 365 jours par an.

Le parc fait l'objet d'un contrôle par un organisme agréé (SOCOTEC) qui établit un rapport annuel pour l'installation électrique, quinquennal pour les ascenseurs et triennal pour le SSI.

En Mars 2012, le parking ROTONDE, a été soumis au contrôle de la sous-commission départementale de sécurité qui a émis un avis favorable sans réserve, au maintien de l'exploitation de l'ouvrage.

Les installations étant très fortement sollicitées (pollution, température élevée l'été ...) et afin d'optimiser le fonctionnement notamment électrique de nos installations, la SOCOTEC a réalisé un audit « poussé » sur nos installations électriques. Les aménagements et modernisations préconisés de certaines installations ont été effectués durant l'année 2013 et se sont poursuivies en 2014.

Par ailleurs, des contrats de maintenance ont été souscrits, en ce qui concerne les ascenseurs avec une télémaintenance à distance (désincarcération ...), le matériel de péage : entrée-sortie caisse automatique et système central, le système de détection d'incendie, le système de détection des gaz (NO et CO), les systèmes de lutte contre l'incendie, le groupe électrogène, les ascenseurs, les portes automatiques, le système de relevage des eaux de ruissellement et eaux usées, la climatisation, le système de guidage des places, le système Central Parc et la vidéosurveillance.

Une vigilance accrue a été demandée à la société PROCLAIR, (assurant le nettoyage du parking), pour la propreté et l'absence de détritrus dans les rails des rideaux pare-flammes afin de garantir le bon fonctionnement de ces équipements assurant un rôle essentiel de sécurité dans le parking.

Enfin, l'accès au parking étant strictement réservé aux usagers, les équipements sont dotés de contrôles vidéo qui permettent d'éviter que d'autres personnes n'y pénètrent, en particulier les personnes sans abri ne sont pas autorisées à accéder dans les parcs de stationnement et n'y pénètrent pas.

Quotidiennement, le comportement de certains usagers fortement alcoolisés, ou semblant être sous l'emprise de stupéfiants nécessite l'intervention des agents de sécurité présents dans le parking et en poste fixe 24 heures sur 24 heures. Le parking Rotonde de par sa capacité qui le positionne dans une catégorie particulière pour les normes de sécurité, nécessite la présence permanente d'agents de sécurité incendie SSIAP 1, aussi nous avons lancé un appel d'offre pour cette prestation.

La société SAPS a remporté cet appel d'offre et déploie quotidiennement 24 heures sur 24 heures son personnel dans notre parking.

Parallèlement, deux autres équipes interviennent au départ de Rotonde, pour des rondes dans les autres parkings gérés par la SEMEPA.

Afin d'améliorer la sécurité dans les parkings mais aussi de continuer les efforts sur l'accueil et le service apporté à la clientèle, un Centre de Contrôle à Distance a été mis en service en 2018.

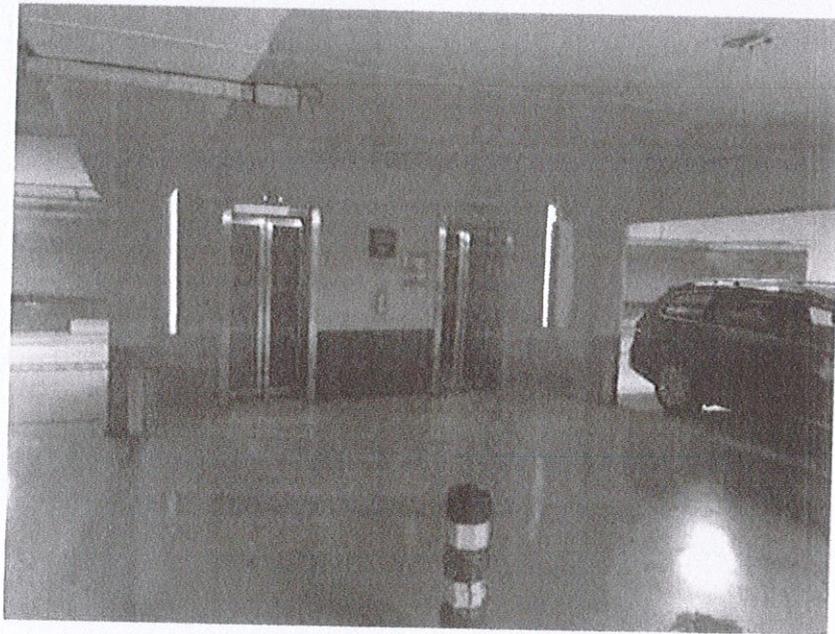
Ce CCD permet la récupération de toutes les alarmes critiques des installations dans les parcs et le pilotage à distance des équipements de péage, ceci en un seul point de contrôle ouvert 24h/24.

Les locaux du Centre de Contrôle à Distance sont situés au parking Rotonde 300, dont le poste de contrôle a été affecté uniquement au CCD.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_096-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021



- Création d'un local « poubelle » plus pratique et plus propre
- Amélioration de la visibilité des accès piétons et ascenseurs par des rampes lumineuses à LED de couleur verte pour les escaliers et bleue pour les ascenseurs. Ce dispositif a pour but d'orienter plus facilement nos clients vers les sorties en les guidant vers un halo lumineux de couleur.



- Changement du carrelage du hall ainsi que les escaliers de l'accès public desservant le côté Monoprix.



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_096-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

- Changement des dalles de plafond du hall d'attente ascenseur Cézanne et mise en place de systèmes d'éclairage par LED, offrant une plus grande clarté pour cet espace.



Avant



Après

- Afin d'améliorer la sécurité de nos clients, 24 caméras de surveillance ont été ajoutées dans le parking et les espaces piétons ce qui porte à 134 caméras l'équipement de surveillance.



HD ONVIF

- Les paiements « sans contact » peuvent être acceptés jusqu' à 20€ ce qui représente une somme suffisante pour régler son stationnement.

Elle est complétée par l'acceptation des paiements par carte GR ou Total ainsi que du système télépéage Liber-T

Le parking de la Rotonde est le seul parking en ouvrage de cette capacité en France à être équipé d'un système « Free Flow » permettant aux détenteurs d'un badge de télépéage Liber T, de rentrer dans le parc sans prendre de ticket, en étant détecté en entrée par une balise et également en sortie pour payer son temps de stationnement.

Cette solution technologique permet une plus grande fluidité et un temps de passage accéléré aux bornes d'entrée et sortie.

TELEPEAGE
Liber-t



Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20210408-2021_CT2_096-DE
Date de télétransmission : 22/04/2021
Date de réception préfecture : 22/04/2021

Pour l'ensemble de nos abonnés :

Nous avons reconstruit un nouveau site internet dédié au stationnement dans les 9 parkings de la SEMEPA. Ce site offre une carte interactive avec la position géographique de chaque parc, mais aussi le nombre de places disponibles en direct.

Une fiche descriptive des équipements et des services est disponible pour chaque parking. On y retrouve les tarifs, la capacité et un descriptif de l'ouvrage.

Il permet la diffusion d'information sur notre actualité au travers de la rubrique du même nom.

Un espace « abonnés » est dédié à nos clients dans lequel ils retrouvent leurs factures qui sont dématérialisées et accessibles uniquement sur le site. Cet espace est bien sûr privé et sécurisé par des codes choisis par notre clientèle.

Le contrat prévoyant le versement d'une redevance de 8.000.000 d'euros à la Ville d'Aix-en-Provence, l'investissement total du délégataire est de 40.989.112 euros. Le règlement de la redevance a été effectué de la façon suivante :

- 1 800 000 € au titre de l'exercice 2003
- 1 700 000 € au titre de l'exercice 2004,
- 1 600 000 € du titre de l'exercice 2005,
- 1 500 000 € en 2006,
- le solde, soit 1 400 000 €, en 2007.

Cette redevance est amortie sur la durée de la Délégation de Service Public.

Pour assurer ce financement la SEMEPA, après consultation des banques, a contracté auprès de la Société Générale un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 30 000 000 €
- Durée : 30 ans
- Taux fixe : 4,21 %

L'emprunt bénéficie de la garantie de la Ville à hauteur de 50%.

Pour le contrat de DSP signé le 29 décembre 1986 arrivant à échéance en décembre 2021, le résultat fait ressortir un excédent sur 2019 de 4 190 601 €.

Le débouclage d'un contrat de prêt résilié en 2015 abouti pour la DSP du 5 novembre 2003.

L'exercice fait ressortir une perte de 2 709 445 € sur cette même concession. Les deux se compensent largement pour aboutir à un résultat global de l'activité stationnement légèrement inférieur à 1,5M €.

Ces régularisations étant faites les résultats des exercices suivants traduiront la réalité de l'exploitation.

**SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2019
CONCESSION DU 5 NOVEMBRE 2003**

ROTONDE	EXERCICE	EXERCICE	écart	
	2019	2018	en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	0	0	0	ns
Recettes parkings	7 451 239	7 555 559	-104 320	-1,4%
Chiffre d'affaires net	7 451 239	7 555 559	-104 320	-1,4%
1. Total produits d'exploitation	7 511 953	8 128 378	-616 424	-7,6%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	1 604 937	1 555 020	49 917	3,2%
Impôts, taxes et versements assimilés	320 531	325 343	-4 812	-1,5%
Charges de personnel	1 376 548	1 327 078	49 470	3,7%
Dotation aux amortissements et Provisions	1 340 689	1 518 479	-177 790	-11,7%
2. Total charges d'exploitation	4 642 705	4 725 920	-83 215	-1,8%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	2 869 248	3 402 458	-533 209	-15,7%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-1 684 019	-2 232 011	547 992	-24,6%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	1 185 229	1 170 447	14 782	1,3%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	-3 572 577	-6 746 870	3 174 293	-47,0%
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	322 097	240 679	81 418	33,8%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	0	374 420	-374 420	-100,0%
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	15 447 505	8 129 694	7 317 811	90,0%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	18 156 951	14 321 216	3 835 735	26,8%
RESULTAT	-2 709 445	-6 191 522	3 482 076	-56,2%

**SEMEPA COMPTE DE RESULTAT 2019
CONCESSION DU 29 DECEMBRE 1986**

	EXERCICE 2019	EXERCICE 2018	écart	
			en €	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Rémunération voirie	1 064 170	973 803	90 366	9,3%
Recettes parkings	10 715 247	10 184 740	530 507	5,2%
<i>Chiffre d'affaires net</i>	11 779 417	11 158 543	620 874	5,6%
1. Total produits d'exploitation	11 987 284	11 631 696	355 588	3,1%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 495 538	2 624 126	-128 588	-4,9%
Impôts, taxes et versements assimilés	701 897	682 804	19 092	2,8%
Charges de personnel	2 591 720	2 547 255	44 465	1,7%
Dotation aux amortissements et Provisions	1 493 907	1 519 504	-25 597	-1,7%
2. Total charges d'exploitation	7 283 061	7 373 689	-90 628	-1,2%
3. RESULTAT D'EXPLOITATION (1 - 2)	4 704 223	4 258 007	446 216	10,5%
6. RESULTAT FINANCIER (4 - 5)	-39 874	-55 013	15 139	-27,5%
7. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (3 + 6)	4 664 349	4 202 994	461 355	11,0%
10. RESULTAT EXCEPTIONNEL (8 + 9)	35 444	7 573 173	-7 537 728	-99,5%
11. PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS	509 192	355 450	153 742	43,3%
12. IMPOT SUR LES BENEFICES	0	3 701 882	-3 701 882	-100,0%
TOTAL DES PRODUITS (1 + 4 + 8)	12 024 441	19 206 766	-7 182 325	-37,4%
TOTAL DES CHARGES (2 + 5 + 9 + 11 + 12)	7 833 840	11 487 931	-3 654 091	-31,8%
RESULTAT	4 190 601	7 718 835	-3 528 234	-45,7%

OBJET : Mobilité - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - AVIS - Présentation du rapport d'activité 2019 du délégataire de service public pour le parc de stationnement Rotonde à Aix-en-Provence – Semepa

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil de Territoire en prend acte et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le **19 AVR. 2021**